

**Rapport N° 191**

**Chemin des Tines - Projet de requalification**

Demande de crédit d'étude de

CHF 89'100.- TTC

**Rapport de majorité**

**Route du Stand - Projet de création d'une piste cyclable**

Demande de crédit d'étude de

CHF 61'000.- TTC

---

Nyon, le 12.04.2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie au complet le 16.12.2014. Etaient présents : M. Olivier Mayor, délégué municipal, M. François Menthonnex, chef du service des travaux, Mmes Camille Cantone, Béatrice Enggist (présidente), Taïna Pieren, Christine Vuagniaux (rapportrice), MM Claude Farine, Jean-Claude Mermilliod, Jean-Pierre Vuille, Bernhard Willi.

Explications et réponses aux questions de la Commission

Une requalification veut dire une réorganisation d'un espace public quand il y a augmentation de trafic. Le but de la requalification du chemin des Tines est de sécuriser des voies pour les piétons et les cyclistes, tout en gardant la largeur actuelle de 8 m. Toutefois, il y a une possibilité de gagner 1 m le long de la parcelle communale du stand de tir. Les 20 places de parc actuelles seront maintenues puisqu'elles sont autorisées même en zone 20 et 30. Par contre, elles ne seront plus limitées à 15 heures, mais seulement à 3 heures. Les bus passent actuellement dans un sens à 30 km/h.

Avec la construction de l'éco-quartier du Stand, il y aura 360 habitants de plus sur le chemin des Tines. L'éco-quartier a fait l'objet d'un concours d'architecture et un plan partiel d'affectation va être mis à l'enquête publique prochainement. Actuellement, il y a 1500 habitants dans le quartier. Lors de la construction d'un nouveau locatif, chaque appartement est autorisé à avoir une place de parc. Le nombre de places peut être réduit si le locatif se situe à moins d'un km et demi de la gare et qu'il y a une bonne desserte par les transports publics. Il pourra même exister des appartements sans place de parc, mais leurs habitants recevront un abonnement général aux transports publics.

Le chemin piéton sécurisé en contrebas de la cave de Nyon n'est pas suffisamment large pour ajouter une piste cyclable. La bande de terrain depuis la route y compris le passage piéton sont sur le domaine privé. Selon le chef de service, les propriétaires du chemin Valmont seraient prêts à céder cette bande de terrain si la commune prend en charge tous les travaux ainsi que les frais d'entretien. Par contre, les propriétaires de Chantegrive ont installé une place de jeux en bordure du chemin piéton. Est-ce qu'ils accepteront de la déplacer ? La commune n'a pas encore eu de discussions avec eux à ce sujet.

Pour monter du giratoire de Clémenty en direction d'Eysins, la voie cyclable proposée par la Commune se présente comme suit : il y a déjà des trottoirs pour piétons et vélos du début de la route du Stand jusqu'au chemin de la Jardinière. Après, il est prévu de traverser la route pour rejoindre un chemin piéton/vélos au-dessus de Chantegrive et Valmont. Ensuite, il faudra prendre

le chemin des Tines par la route et remonter la route du Boiron pour traverser de nouveau la route et rejoindre ainsi la route du Stand. Après, on arrive sur la commune d'Eysins et rien n'est prévu. Un large détour et une montée supplémentaire sont donc proposés, plutôt que de continuer tout droit le long de la route du Stand, car il n'y a que 500 véhicules par jour sur le chemin des Tines, contre 5000 à la route du Stand. Les cyclistes seraient donc plus en sécurité. Pour descendre d'Eysins au giratoire de Clémenty, le Conseil Régional propose de prendre la route de Crassier et de descendre la route de Divonne.

La commune n'a pas envisagé de créer des pistes cyclables le long de la voie CFF parallèle à la route du Stand où il y a très peu de train, ni sur la droite de la route du Stand en montant. Aucune étude n'a été réalisée pour Champ-Colin.

Après consultation des communes concernées, le Conseil Régional a déposé plusieurs projets de mobilité douce dans le cadre du Grand-Genève. Ces projets ont été estimés sans faire d'étude. Ainsi, l'aménagement de la route du Stand serait subventionné à 40% si les travaux débutent avant décembre 2018.

Les trottoirs réservés aux vélos, comme à Reverdil ne sont pas encore reconnus par la Direction Générales des Routes du Canton de Vaud.

Le but de la Commune est de faire sortir les habitants du domaine privé sur la voie publique en arrivant d'abord sur un trottoir et ensuite sur la route.

Les 2 mandats d'études du préavis 191 comporteront un cahier des charges établi par le service des travaux avec les problèmes à étudier après acceptation du préavis. Les spécialistes se déplaceront sur les lieux. Quand le projet sera reçu, il y aura encore des variantes possibles. Après le choix définitif du projet, suivra la mise à l'enquête et le lancement d'appel d'offres.

Concernant les coûts :

- il ne s'agit que de travaux d'aménagement en surface
- le talus en face de la Cave de Nyon devra être renforcé par un mur de soutènement pouvant supporter le poids des camions
- les prix de revient sont calculés en m<sup>2</sup>
- les prix de revient du budget ne sont que des estimations et ne tiennent pas compte d'éventuels achats de terrain
- les frais de géomètre sont obligatoires, car les plans numérisés ne sont pas fiables et tout doit être contrôlé par relevé géométrique.
- les frais de paysagiste sont nécessaires, car les essences doivent être choisies par un spécialiste des routes. L'architecte paysagiste engagé par le service des espaces verts n'est pas un spécialiste des routes.
- plutôt que d'acheter des m<sup>2</sup> par expropriation, la Commune préfère échanger des servitudes pour droit de passage public contre une autorisation spéciale de droit à bâtir ou une augmentation du coefficient de construction
- le service des travaux n'a pas assez de personnel pour s'occuper de la mise au point de ce projet. Il est donc obligé de recourir à des bureaux d'étude.

#### Délibérations de la commission

Il a semblé surprenant à la Commission que l'entier de la route du Stand ne soit pas équipée d'une voie cyclable puisque la Confédération le subventionnerait. Cela ne serait pas le cas pour le chemin des Tines.

La Commission a également de la peine à imaginer que les cyclistes feront un détour par les chemins des Tines et du Boiron pour être plus en sécurité, plutôt que de descendre et monter tout droit le long de la route du Stand. Il y a quand même 1500 habitants dans le quartier, sans compter les cyclistes venant d'Eysins.

Aux yeux de la commission, le chemin piéton qui longe la route du Stand, entre le chemin de Chantegrive et le chemin des Tines, pourrait être utilisé comme voie commune pour les piétons, avec les vélos à la descente seulement, et sans modification. On éviterait ainsi des travaux importants sur le mur de soutènement qui sépare le chemin et la route. Quant aux vélos qui montent, ils utiliseraient une piste cyclable plus étroite, le long de la route du Stand.

Domage qu'une piste cyclable le long de la voie CFF ou le long de la route du Stand n'ait pas été étudiée, ni même envisagée.

Pourquoi la commune veut-elle aménager le chemin des Tines avec un budget de CHF. 1'200'000,- - avant de savoir ce qui va être construit dans l'Eco-quartier, l'EMS, etc ? Certains commissaires pensent qu'il vaut mieux attendre les plans pour les constructions du chemin des Tines pour créer ces voies.

\*\*\*\*\*

A la fin de la 1<sup>ère</sup> séance, la Commission décide d'avoir une 2<sup>ème</sup> séance quand le rapport 192 concernant « changez de trottoir » sera voté. Elle craint en effet que le système des trottoirs abaissés soient généralisés à Nyon, ce que certains commissaires ne veulent pas. Ils entendent également s'opposer au fait que les piétons, cyclistes et autres véhicules cheminent ensemble sur la même voie, comme cela est prévu au chemin des Tines.

\*\*\*\*\*

Comme la possibilité d'une voie cyclable le long du chemin de fer n'a pas du tout été envisagée par la Municipalité, nous avons demandé à M. le Municipal Mayor quelques informations supplémentaires. Voici les questions et les réponses :

**Quelle est la largeur du terrain de la voie de chemin de fer appartenant aux CFF depuis le passage à niveau de Clémenty jusqu'à la fin de la voie ferrée à Eysins ?**

*La parcelle N°577 CFF a une largeur moyenne de 7 mètres (très ponctuellement de 14 mètres).*

**Et aussi quelle est la largeur minimum pour partager l'espace entre une voie ferrée et une voie publique telle qu'une piste cyclable, et, si nécessaire, avec une barrière pour séparer les voies tout le long ?**

Le gabarit de sécurité qui comprend une voie « marchandises » est de 5 mètres (2.5 mètres de part et d'autre de l'axe central des voies) ; il resterait alors plus qu'un mètre à disposition pour une piste cyclable, ce qui est largement insuffisant.

Ces réponses nous obligent donc à écarter cette solution.

\*\*\*\*\*

La 2<sup>ème</sup> séance avait été programmée le 10 février 2015, soit après le Conseil de février car la Commission pensait que le rapport 192 « changez de trottoir » aurait été déposé. Cela n'a pas été le cas en février, ni en mars. La Commission a donc décidé de ne plus attendre les réponses de ce rapport pour se prononcer. D'autant plus que le rapport d'utilisation des trottoirs abaissés de la route des Tattes d'Oies promis par la Municipalité n'a pas encore été publié.

\*\*\*\*\*

La commission s'est donc réunie une 2<sup>ème</sup> fois le 18.03.15 pour prendre définitivement position. Etaient présents Mmes Camille Cantone, Béatrice Enggist (présidente), Christine Vuagniaux (rapportrice), MM Claude Farine, Jean-Claude Mermilliod, Jean-Pierre Vuille, Bernhard Willi. Taïna Pieren était excusée.

Les membres de la commission rappellent les points positifs et négatifs de ce projet. En effet, aucun fait nouveau n'est à apporter à ce dossier depuis le 16.12.14.

Concernant la voie cyclable le long de la route du Stand, l'ensemble de la commission estime qu'une étude doit être réalisée prioritairement le long de cette artère, puisqu'il n'y a aucun obstacle notable pour la construire. Elle demande donc à la Municipalité de revoir son projet.

Concernant le chemin des Tines, la majorité de la Commission refuse le projet, car il faut étudier en même temps deux solutions : le préavis 191 tel que présenté avec en plus une proposition de piste cyclable sur la route du Stand élargie. Les deux solutions pourraient ainsi être comparées.

### Conclusions

Bien que nous désirons tous vivement améliorer la mobilité des piétons, cyclistes et automobilistes dans notre ville, la majorité de la commission se voit contrainte de refuser le préavis 191 parce que :

- le projet revient cher, d'autant plus que les frais d'achat de terrain n'ont pas été pris en compte
- la piste cyclable traverse 2 fois la route du Stand et fait des détours
- les voies cyclables Eysins-Nyon passeront par la route de Divonne
- les piétons, cyclistes et véhicules à moteur circuleront sur la même voie le long du chemin des Tines
- et surtout parce qu'une piste cyclable le long de la route du Stand n'a pas été envisagée, alors qu'elle serait subventionnée de 40% par la Confédération.

Elle propose donc à la Municipalité de présenter un préavis tel que le 191, complété par une demande d'étude de piste cyclable tout le long de la route du Stand.

Il est à remarquer que nous félicitons la Municipalité de ne pas avoir attendu que les constructions soient finies dans ce quartier pour proposer un projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 191 concernant l'octroi d'un crédit de 89'100.- TTC pour financer les honoraires relatifs aux études nécessaires à l'établissement du projet de requalification du chemin des Tines et d'un crédit de 61'000.- TTC pour financer les honoraires relatifs aux études nécessaires à l'établissement du projet de création d'une piste cyclable à la route du Stand,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 89'100.- TTC pour financer les honoraires permettant d'établir le projet de requalification du chemin des Tines ;
2. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour financer les honoraires permettant d'établir le projet d'aménagement de la route du Stand ;
3. de ne pas porter ces montants en augmentation du compte 9143-20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission pour le rapport de majorité :  
Béatrice Enggist, Présidente  
Taïna Pieren  
Christine Vuagniaux, rapportice  
Jean-Pierre Vuille  
Bernhard Willy